



Association de pêche de l'étang du bois de Mortroux

58 Grand Rue ☎ 05 55 80 62 14
23220 Mortroux ☎ 05 55 80 60 65
✉ mairie.mortroux@wanadoo.fr

REGLEMENT DE PECHE DE L'ETANG DE MORTROUX

PERIODE D'OUVERTURE

La pêche de toutes les espèces piscicoles est ouverte du **premier samedi du mois de MAI au dernier dimanche du mois d'OCTOBRE.**

HORAIRES D'OUVERTURE

- Journée de 6 heures à 20 heures,
- Matin de 6 heures à 13 heures,
- Après-midi de 13 heures à 20 heures,

DELIVRANCE DES CARTES

Les cartes de pêche sont à prendre sur place auprès des agents habilités ou au bar restaurant « le Mortroux »

TARIFS

- 4 Euros la demi-journée.
- 6 Euros la journée.
- 70 Euros à l'année

NOMBRE DE PRISES

- Carpes : 2 par demi-journée, si plus de 2 les relâcher,
- Truites : 3 par demi-journée,
- Gardons et autres fritures : illimité.

CONDITIONS DE PECHE

- Deux lignes sont autorisées par carte détenue,
- Les leurres et les cuillères sont **INTERDITS**, ainsi que la pêche à la mouche,
- L'amorçage se fait au moment de l'installation du matériel de pêche,
- Aucun détritue ne devra joncher le sol, ils devront être déposés dans les poubelles prévues à cet effet,
- La circulation des véhicules est **INTERDITE** sur les abords de l'étang,
- La baignade et la pêche à la barque sont **STRICTEMENT INTERDITES.**
- Le pêcheur détenteur d'une carte de pêche pourra être accompagné uniquement d'un enfant de moins de 16 ans mais ceci ne donnera pas droit à une ligne supplémentaire, ni au doublement du quota. La pêche est gratuite avec une ligne flottante pour les enfants de moins de 10 ans accompagnés d'un adulte.

AMENDES

- Dépassement du quota : 45 Euros – Dépassement du cannes : 10 Euros
- Ce plan d'eau fait l'objet de surveillance. La Gendarmerie peut également intervenir.
- Nous remercions les pêcheurs de bien vouloir respecter ce règlement.

Soyez propres et corrects. MERCI et BONNE PECHE.

A Mortroux, le 4 mai 2017

Guy MARSALEIX, ~~Président~~